



COMITÉ
PARIS

**RÈGLEMENT DES ÉPREUVES
PAR ÉQUIPES JEUNES 2024**

19 rue du Général Malleterre – 75016 PARIS

Métro Porte de Saint-Cloud

Tél : 01 44 14 67 83

Email : comite.paris@fft.fr

Internet : www.comiteparistennis.com

**RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS
PAR EQUIPES JEUNES
2024**

COMMISSION JEUNES

Président : Christophe ROGER-VASSELIN (15/16 ans Garçons Div. 2 et 4) – christophe.rogervasselin1@orange.fr / 06 07 46 57 88

Membres : Benjamin BOULANGER
Hervé BRUN (11/12 ans Garçons) – herve.brun9@orange.fr / 06 19 60 03 82
Jean-Loup COIGNARD (11/12 ans Garçons) – jl.coignard@cabinetvillard.com / 06 07 96 78 17
Luce HERRIOU (8/10 ans Garçons Vert et Orange) – lherriou@hotmail.com / 06 89 10 83 02
Caroline LAMBERT (Filles : 8/10 orange, 8/10 vert, 11/12, 13/14 et 15/16 ans) – carolambert@orange.fr / 06 08 32 75 31
Enzo LEPINE (15/16 ans Garçons Div. 2 et 4) – enzo.lepine@fft.fr / 01 44 14 67 93
Hinarii PICHEVIN (13/14 ans Garçons) – hinarii.pichevin@gmail.com / 06 80 82 46 62
David PIERRONNE (15/16 ans Garçons Div. 1 et 3) – pierronne.david@orange.fr / 07 86 80 40 24

Conseiller Technique Régional coordonnateur : Yannick QUÉRÉ

Permanents délégués : Isabelle CACHELOT – isabelle.cachelot@fft.fr / 01 44 14 67 83
Enzo LEPINE (15/16 ans Garçons Div. 2 et 4) – enzo.lepine@fft.fr / 01 44 14 67 93

La commission est chargée de l'organisation des épreuves par équipes Jeunes sur le territoire du Comité départemental de Paris de Tennis pour les catégories suivantes :

- 8/10 ans Niveau Orange Filles Garçons
- 8/10 ans Niveau Vert Filles, Garçons
- 11/12 ans Filles, Garçons
- 13/14 ans Filles, Garçons
- 15/16 ans Filles, Garçons

et ce, pour l'ensemble des divisions.

Chaque membre de la commission gère une ou plusieurs catégorie(s) pendant la durée des compétitions. Il est à ce titre l'interlocuteur des clubs qui évoluent dans la/les catégorie(s) dont il a la gestion.

RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS JEUNES

Ces épreuves sont ouvertes aux joueurs des clubs du Comité Départemental de Paris de Tennis affiliés à la F.F.T. sous réserve du respect d'un certain nombre de règles (cf. notes ci-dessous).

Ces championnats se disputent sous forme de divisions et de poules, avec pour la plupart des phases finales par élimination directe avec classement.

LE RÈGLEMENT DEPARTEMENTAL

Il s'applique à toutes les catégories et divisions des championnats de Paris « Jeunes » suivant les articles ci-après.

Article I – Engagement des équipes

- **Tout club peut engager le nombre d'équipes qu'il désire à condition de mettre à disposition pour chaque rencontre le nombre de terrains prévu à l'article VI**

Une liste de joueurs est nécessaire pour chaque équipe engagée et dépend de la catégorie de l'équipe. Le nombre de jeunes est indiqué dans chaque catégorie.

Si les clubs rencontrent des difficultés pour constituer une équipe complète lors d'une rencontre, ils peuvent aligner un joueur non inscrit dans la liste des joueurs renseignés, sous réserve que ce joueur soit d'un niveau égal ou inférieur au dernier joueur de la liste et régulièrement licencié dans les délais prévus.

- Pour les clubs qui engagent deux équipes ou plus : tout joueur ayant participé à 2 rencontres ou plus dans 1 équipe ne peut ensuite jouer dans une équipe de rang prétendu inférieur. (Ex. : si un joueur a joué 2 fois en équipe 1, il ne peut pas jouer ensuite en équipe 2)

-

Article II - Application du classement mensuel

- Les fiches équipes seront mises à jour dans la Gestion Sportive au moins 3 semaines avant la 1ère rencontre qui aura lieu le 24 avril 2024 pour les championnats de Paris 2024.
- Les joueurs inscrits dans la fiche équipe seront repositionnés en fonction de leur classement avant le début de l'épreuve.
- Pendant la compétition, les joueurs devront jouer à leur classement actualisé applicable le jour de la rencontre, **il est de la responsabilité du joueur et du club de tenir compte du nouveau classement pour composer l'équipe.**

Article III – Les divisions et poules

- 1) Les divisions sont établies en fonction du poids des équipes.
- 2) Chaque catégorie comprend un nombre de divisions et de poules défini par la Commission.
- 3) Chaque division /poule est établie en fonction de la pesée des compositions prévisionnelles des équipes. Des ajustements peuvent être faits, dans la mesure du possible, pour éviter qu'un Club ne reçoive plus de 50% des rencontres qu'il doit jouer sur une seule et même journée.
- 4) Les rencontres de clubs ne les opposent qu'une seule fois en poule.
- 5) La plupart des divisions comporte une phase finale par élimination directe qui rassemble les clubs terminant premiers des poules qui composent la division. Dans le cas où la division ne comporte que trois poules, ce sont les premiers de chaque poule et le meilleur second qui participent au tableau final. Certaines divisions ne comportent qu'une seule poule dont le classement final est déterminé par les résultats des rencontres jouées au sein de cette poule.

Article IV – Qualification des joueurs

On distingue :

- a) les joueurs dits « Equipes (statut de EQ) »
- b) les joueurs dits « Nouvellement Equipes (statut NVEQ) »
- c) les joueurs issus de la filière formation (JIFF)

d) les joueurs dits « NON Equipe (statut de non EQ) ». Ces derniers ne peuvent en aucun cas prendre part aux championnats par équipes.

Article V – Participation aux épreuves

Les clubs qui feront participer des joueurs non valides au regard des statuts (pas de licence de l'année, statut de non EQ, prise de licence tardive, mutation ou changement de club tardif) verront leur rencontre perdue.

Si un joueur qualifié dans une équipe N, obtient au classement intermédiaire, un classement supérieur au classement du dernier joueur de l'équipe N+1, il restera qualifié pour la fin du championnat dans l'équipe N.

Article VI – Les rencontres

Les pièces à fournir pour une rencontre

Les capitaines de chaque équipe doivent se présenter mutuellement, la liste des joueurs de simple par ordre de classement et des joueurs susceptibles de jouer les doubles faisant partie des joueurs préalablement inscrits pour ces championnats ou **d'un niveau supérieur ou égal à celui du dernier joueur inscrit sur la liste**, à condition qu'ils répondent aux conditions de l'article V.

L'attestation de licence de l'année est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de moins d'un an ou l'attestation d'avoir répondu par la négative à tous les items figurant sur le questionnaire CERFA N° 15699*1.

La présentation d'un certificat médical est exigée tous les 3 ans (CF article 193 et 194 R.S. F.F.T.)

Les rencontres ont lieu impérativement au jour fixé par le calendrier établi par la Commission. **Aucun report ne peut être conclu sans avis préalable de la Commission sous peine de forfait**. Il est toujours possible d'avancer en accord des 2 clubs et de la Commission des Jeunes une rencontre. Les Clubs pourront ainsi s'ils le souhaitent disputer une rencontre les 1^{er} et :ou 8 mai 2024 à condition que les 2 équipes soient d'accord et que la Commission des Jeunes soit avertie de la date à laquelle la rencontre est avancée.

Les terrains : Les clubs qui reçoivent doivent impérativement mettre à disposition au minimum 1 court par rencontre. Si cette condition devait ne pas être remplie, le club qui reçoit pourrait avoir rencontre perdue.

Les seuls reports autorisés sont ceux liés aux intempéries et non au manque de joueurs le jour de la rencontre sauf sélection par la DTN, la Ligue ou le Comité.

Les rencontres doivent se disputer : le mercredi après-midi sauf accord entre les 2 clubs qui doivent impérativement en avvertir la Commission des jeunes et le responsable de la Division.

Les rencontres se disputent le mercredi mais elles peuvent aussi se disputer tous les jours de la semaine, week-end compris à condition d'indiquer le report dans la gestion sportive. S'il y a désaccord entre les deux clubs pour déterminer le jour de la rencontre, **le mercredi devient obligatoire.**

Toutes les parties de double sont disputées au meilleur des trois manches avec application du point décisif à 40A et du super jeu décisif en 10 points pour la troisième manche.

Article VII – Les interruptions

Si une rencontre est interrompue à la suite d'intempéries, de manque de luminosité, la décision de la reprise ou de l'arrêt définitif devra être prise d'un commun accord entre les deux capitaines. Les équipes doivent rester à leur disposition.

En cas d'arrêt définitif et si aucune partie n'est acquise au moment de l'interruption, il n'est pas tenu compte des scores en cours et la rencontre sera rejouée en totalité sur les terrains de l'équipe qui s'est déplacée (visiteur). Les clubs sont libres de modifier éventuellement la composition de leurs équipes.

Si au moins une partie est acquise, la rencontre se poursuivra ultérieurement sur les terrains de l'équipe visitée.

Toutes les parties terminées sont acquises. Celles qui n'ont pu être terminées seront rejouées en entier (sauf si elles sont reprises dans la journée même de l'interruption, à reprendre au score interrompu).

Le club qui reçoit s'engage à mettre à disposition les terrains nécessaires au bon déroulement complet de la rencontre, dans le cas contraire, si la rencontre ne peut pas être menée à son terme, par manque d'installations, les parties restant à jouer seront perdues par le club qui reçoit.

Si, au moment de l'arrêt définitif, la victoire est acquise à l'une des équipes, la rencontre n'est pas remise.

Article VIII – Forfaits et forfait général (Voir Règlement Général)

Après deux forfaits non justifiés, une équipe sera déclarée forfait général. **Rappel : un forfait général entraînera, pour la saison suivante (2025), l'impossibilité d'inscrire une équipe dans cette même catégorie du championnat.**

Article IX – Feuilles de matches et résultats (Voir Règlement Général)

L'équipe qui reçoit doit saisir les résultats et remplir la feuille de match (ou indiquer la date du report) des rencontres au sein **de l'application TEN'UP** et adresser ou déposer la feuille de résultats au Comité Départemental de Paris de Tennis ou la scanner et l'envoyer à isabelle.cachelot@fft.fr sous 48 heures. Dans tous les cas les feuilles de matchs doivent impérativement être adressées au Comité de Paris de Tennis afin que la Commission des Jeunes puisse valider ou non les résultats.

Le classement mensuel individuel rend essentiel l'enregistrement des résultats dans les délais donnés (envoi sous 48 heures).

Article X – Classement des clubs

1) Règlement Régional

A l'issue d'une rencontre, il est attribué les points suivants :

- 2 points par rencontre gagnée,
- 1 point par rencontre perdue,

- 0 point par rencontre perdue par pénalité ou disqualification,
- - 1 point par rencontre perdue par forfait.

Chaque équipe marque 1 point par match gagné en simple et en double.

2) A l'issue des épreuves, il est établi un classement par poule. En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs clubs dans la poule, le classement s'établit en tenant compte :

- a) de la différence du nombre de parties gagnées et perdues par chacun d'eux,
- b) puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de manches gagnées et perdues par chacun d'eux,
- c) puis, en cas de nouvelle égalité, de la différence des nombres de jeux gagnés et perdus par chacun d'eux,
- d) puis, en cas de nouvelle égalité, des seuls résultats des rencontres les ayant opposés.

Le titre de Champion de Paris est attribué dans chaque division au gagnant du tableau final opposant par élimination directe les vainqueurs de chaque poule.

Dans le cas d'une poule unique le titre est attribué au premier de la poule.

Pour les autres clubs, il n'y a pas d'autres rencontres de classement.

3) Le classement général prend en compte tous les résultats de toutes les rencontres saisies dans « gestion sportive ».

INFORMATIONS PRATIQUES PAR CATEGORIES D'AGE

EPREUVES PAR EQUIPES JEUNES 2024

CATEGORIE	COMPOSITION	AUTORISATION	SYSTEME	RENCONTRE	ORDRE DES RENCONTRES	REGLEMENT	CALENDRIER
15-16 ANS (Nés en 2008 et 2009)	<p>Poules Etablies en fonction du Classement des 2 premiers joueurs du Club</p> <p>à indiquer sur l'engagement</p>	<p><u>Pour les 10 ans filles classées minimum 30/3</u></p> <p><u>Pour les 11-12-13-14 ans</u> Automatique</p> <p><i>Les filles de 9 et 10 ans peuvent participer aux épreuves 15-16 ans après accord du CTR et du médecin de Ligue)</i></p>	Vainqueur de poule unique ou Finale entre 1 ^{er} de chaque poule ou ½ finales et finale Pas de match de classement	2 Simples + 1 Double En 2 manches gagnantes de 6 jeux et Jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches en simple <p style="text-align: center;"><u>En double : no Ad.</u> <u>Point décisif à 40 A dans les 2 premiers sets et le 3^{ème} set sera un Super jeu décisif en 10 pts</u></p>	Simple 2 Simple 1 Double Les joueurs de double peuvent être différents des joueurs de simple(s)	Comité	Général
13-14 ANS (Nés en 2010 et 2011)	<p>Poules Etablies en fonction du Classement des 2 premiers joueurs du Club</p> <p>à indiquer sur l'engagement</p>	<p><u>Pour les 10 ans filles classées minimum 30/3</u> et les 11 ans Automatique</p> <p><i>Les filles de 9 ans peuvent participer aux épreuves 13-14 ans après accord du CTR et du médecin de Ligue)</i></p>	Vainqueur de poule unique ou Finale entre 1 ^{er} de chaque poule ou ½ finales et finale Pas de match	2 Simples + 1 Double En 2 manches gagnantes de 6 jeux et Jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches en simple <p style="text-align: center;"><u>En double : no Ad.</u> <u>Point décisif à 40 A dans les 2 premiers sets et le 3^{ème} set sera un Super jeu décisif en 10 pts</u></p>	Simple 2 Simple 1 Double Les joueurs de double peuvent être différents des joueurs de simple(s)	Comité	Général

			de classement				
11-12 ANS (Nés en 2012 et 2013)	Poules Etablies en fonction du Classement des 3 premiers joueurs du Club à indiquer sur l'engagement	<u>Pour les 8-9-10 ans classés minimum 30/3</u> Automatique	Vainqueur de poule unique ou Finale entre 1 ^{er} de chaque poule ou ½ finales et finale Pas de match de classement	3 Simples 2 manches gagnantes de 6 jeux Point décisif à 40 A Jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches	Simple 3 Simple 2 Simple 1	Comité	Général

CATEGORIE	COMPOSITION	AUTORISATION	FORME	SYSTEME	RENCONTRE	ORDRE DES RENCONTRES	REGLEMENT	CALENDRIER
8/10 ANS (Nés en 2014 et 2015) Garçons Niveau Vert	<u>Poules</u> Etablies en fonction du niveau des 3 premiers joueurs du Club à indiquer sur l'engagement (ou Entraînés par le Comité) ou Tirage au Sort	<u>Pour les 8 ans (nés en 2015) Niveau Vert</u> Automatique	<u>GARÇONS</u> Divisions en fonction du nombre d'équipes engagées Garçons : Toutes divisions BALLES VERTES	Vainqueur de poule unique ou Finale entre 1 ^{er} de chaque poule ou ½ finales et finale Pas de match de classement	3 Simples 2 manches gagnantes de 5 jeux Point décisif à 40A Jeu décisif à 4 partout dans les deux premières manches Le troisième set étant un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart	Simple 3 Simple 2 Simple 1	Comité	Général

<p>8/10 ANS (Nées en 2014 et 2015)</p> <p>Filles Niveau Vert</p>	<p>Poules Etablies en fonction du niveau des 3 premières joueuses du Club à indiquer sur l'engagement (ou Entraînés par le Comité) ou Tirage au Sort</p>	<p>Pour les 8 ans (nées en 2015) Niveau Vert Automatique</p>	<p>FILLES Divisions en fonction du nombre d'équipes engagées</p> <p>Filles : Toutes divisions</p> <p>BALLES VERTES</p>	<p>Vainqueur de poule unique ou Finale entre 1^{er} de chaque poule ou ½ finales et finale</p> <p>Pas de match de classement</p>	<p>3 Simples 2 manches gagnantes de 5 jeux Point décisif à 40A Jeu décisif à 4 partout dans les deux premières manches</p> <p>Le troisième set étant un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart</p>	<p>Simple 3 Simple 2 Simple 1</p>	<p>Comité</p>	<p>Général</p>
<p>8/10 ANS (Nés en 2014, 2015 et 2016)</p> <p>Garçons Niveau Orange</p>	<p>Poules Etablies en fonction du niveau des 3 premiers joueurs du Club à indiquer sur l'engagement (ou Entraînés par le Comité) ou Tirage au Sort</p>	<p>Pour les 8 ans (nés en 2016) Niveau Orange Automatique</p>	<p>GARÇONS Divisions en fonction du nombre d'équipes engagées</p> <p>Garçons : Toutes divisions</p> <p>BALLES ORANGE</p>	<p>Vainqueur de poule unique ou Finale entre 1^{er} de chaque poule ou ½ finales et finale</p> <p>Pas de match de classement</p>	<p>2 Simples 1 double (obligatoire en cas d'égalité après les simples) 2 manches gagnantes de 3 jeux Point décisif à 40A Jeu décisif à 2 partout dans les deux premières manches</p> <p>Le troisième set étant un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart</p>	<p>Simple 2 Simple 1 Double</p>	<p>Comité</p>	<p>Général</p>

<p>8/10 ANS (Nées en 2014, 2015 et 2016)</p> <p>Filles Niveau Orange</p> <p>Entente de clubs possible</p>	<p>Poules Etablies en fonction du niveau des 3 premières joueuses du Club à indiquer sur l'engagement (ou Entraînés par le Comité) ou Tirage au Sort</p>	<p><u>Pour les 8 ans (nées en 2016) Niveau Orange Automatique</u></p>	<p><u>FILLES</u> Divisions en fonction du nombre d'équipes engagées</p> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Filles : Toutes divisions</p> <p>BALLES ORANGE</p> </div>	<p>Vainqueur de poule unique ou Finale entre 1^{er} de chaque poule ou ½ finales et finale</p> <p>Pas de match de classement</p>	<p>2 Simples 1 double (obligatoire en cas d'égalité après les simples)</p> <p>2 manches gagnantes de 3 jeux</p> <p>Point décisif à 40A</p> <p>Jeu décisif à 2 partout dans les deux premières manches</p> <p>Le troisième set étant un super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart</p>	<p>Simple 2 Simple 1 Double</p>	<p>Comité</p>	<p>Général</p>
--	---	---	--	--	---	---	----------------------	----------------

EPREUVES PAR EQUIPES JEUNES 2024

Rappel : Un jeune ne peut jouer **qu'une seule fois** dans une équipe supérieure sans perdre sa place dans son équipe d'origine.

Il ne peut participer le même jour **qu'à une seule épreuve**.

CALENDRIER GENERAL

1^{ère} journée 24 avril 2024
2^{ème} journée 15 mai 2024
3^{ème} journée 22 mai 2024
4^{ème} journée 29 mai 2024
5^{ème} journée 5 juin 2024
pour la phase initiale

6^{ème} journée 12 juin 2024
7^{ème} journée 19 juin 2024
8^{ème} journée (si nécessaire)..... 26 juin 2024
pour les ½ finales et finales

Aucune dérogation à ce calendrier ne sera acceptée sans l'accord préalable de la Commission des Jeunes et/ou du Comité de Paris de Tennis (contacter le responsable de votre catégorie et de votre division dont la liste vous est donnée au début de ce document)

Dans le but d'éviter aux jeunes et à leurs accompagnateurs une attente trop longue, l'horaire prévu pour tous les clubs est fixé à 14 heures pour les catégories 8 à 12 ans. En cas de difficultés pour un club recevant plusieurs rencontres, l'horaire pourra être décalé, mais en aucun cas, après 16h30.

Possibilité, en cas de difficulté à trouver un accord sur un mercredi, d'avancer la rencontre aux samedis ou dimanches.

IMPORTANT : Les clubs vainqueurs de poules devront se mettre en rapport avec le Comité (Commission des jeunes) dès que leurs poules seront terminées, afin de connaître leurs adversaires des ½ finales et finales.

IL NE SERA PAS ENVOYE DE CONVOCATION.